

Fiche-action n°E1

Atelier du futur n°6 « Emploi et activités économiques »

« Proposer la création d'un Conseil économique intercommunal (Trois-Chêne) »
--

Evaluation de la situation

La création d'un *Conseil économique des Trois-Chêne* (CETC) vise à associer les milieux économiques au processus d'élaboration de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg et les amener à travailler dans les perspectives du développement durable¹. Il aura pour mission de renforcer les liens entre les industriels, les commerçants et les autorités politiques ainsi qu'entre les habitants des Trois-Chêne. En allant à la rencontre des entreprises situées dans ces communes, le CETC cherchera à répondre à leurs besoins².

Créé à l'échelle des Trois-Chêne, le Conseil économique permettrait de fédérer plus de mille (1051) entreprises des trois communes³.

Dans l'accomplissement de son mandat, le CETC tiendra compte des facteurs suivants :

- la portée globale des activités économiques (cantonale, fédérale, internationale) dépassera l'échelle communale,
- le rôle restreint des communes dans la promotion économique, car ce sont les législations cantonale et fédérale qui régulent la vie économique,
- l'autonomie des dirigeants d'entreprises dans leurs décisions et l'ouverture aux questions du développement durable. Ceux-ci doivent en effet se persuader que l'application des mesures de durabilité ne compromet pas l'intérêt de l'entreprise (par exemple, la protection de l'environnement).

Objectifs visés

- Promouvoir le développement économique de la commune de Chêne-Bourg en collaboration avec les communes de Thônex et Chêne-Bougeries et les diverses instances locales et cantonales.
- Créer un lieu de rencontre et d'échange entre les entreprises elles-mêmes et avec leurs partenaires (autorités, habitants) dans le cadre de l'Agenda 21.
- Apporter un soutien aux entreprises en fonction de leurs besoins (notamment les PME et le petit commerce).
- Maintenir la présence des entreprises dans la Commune.
- Faciliter la création de nouvelles entreprises à Chêne-Bourg (en coordination avec Chêne-Bougeries et Thônex).
- Renforcer la solidité et la diversité du tissu économique des trois communes.

¹ Cette proposition s'inspire de l'exemple de la Ville de Lancy qui a créé son Conseil économique communal en 1998.

² Le terme « entreprise » est employé ici dans un sens *générique*. Il englobe tout établissement industriel, artisanal ou commercial, indépendamment de sa taille (p. ex. PME) ou de sa forme juridique (par exemple, SA ou Sàrl). Il couvre toutes sortes d'activités à but lucratif et dont les prestations sont rémunérées y compris les médecins, architectes ou autres métiers.

³ Soit 367 à Chêne-Bourg, 329 à Chêne-Bougeries et 355 à Thônex (cf. Mémento statistique du canton de Genève, 2008).

Pertinence « développement durable » de l'action

Les entreprises sont des acteurs importants du développement durable. Elles disposent d'un potentiel considérable dans la protection de l'environnement (par exemple la réduction des émissions CO₂) et sur le plan social en ce qui concerne les conditions du travail, la création d'emplois et la formation professionnelle. De nombreuses entreprises intègrent déjà les principes de « durabilité » dans leurs méthodes de gestion. Le CETC peut précisément stimuler les entreprises de la Commune à évoluer dans ce sens.

Descriptif et mise en place de action

A. Descriptif des principales tâches du Conseil économique communal

1. Réunir les informations de base concernant les entreprises des Trois-Chêne

- créer une base de données des entreprises ;
- établir un répertoire des entreprises industrielles et commerciales.

2. Maintenir des contacts réguliers entre les dirigeants d'entreprises des Trois-Chêne, les autorités politiques (Conseil administratif et Conseil municipal) et les habitants

- organiser une journée annuelle des entreprises, consacrée à un thème d'actualité économique⁴ ;
- organiser des rencontres sectorielles (commerçants des quartiers, PME, etc.) ;
- organiser des fêtes à l'occasion de la remise des diplômes de fin d'apprentissage .

3. Soutenir les entreprises des Trois-Chêne (PME, petit commerce) et favoriser leur développement dans les perspectives du développement durable

- mettre en contact des entreprises entre elles (par exemple, collaboration transversale inter-entreprises, « réseautage », partenariat) ;
- répondre aux besoins des entreprises;
- faire des propositions concernant l'affectation des bâtiments industriels, artisanaux et locaux commerciaux (PME, commerces) ;
- être à la disposition des entreprises et servir d'interlocuteur pour faciliter leurs démarches administratives aux niveaux local et/ou cantonal ;
- collaborer avec les institutions de promotion économique du canton ;
- orienter les entrepreneurs vers les organisations cantonales d'aide aux entreprises (Fondation d'aide aux entreprises, GENILEM, Fongit) ;
- collaborer avec les chefs d'entreprises pour trouver les solutions aux problèmes sociaux (trouver pour les jeunes un premier engagement, employer des chômeurs, création de crèches) ;
- renforcer les réseaux des entreprises artisanales et commerciales de proximité.

4. Mettre en place les moyens de communication et d'information sur les activités des entreprises artisanales, industrielles et commerciales des Trois-Chêne

- publier la liste des entreprises sur le site internet de la commune en vue de créer une meilleure visibilité des entreprises locales ;
- faire connaître les produits et services des entreprises et commerces (services de proximité) ;
- renforcer les réseaux des entreprises de proximité.

5. Favoriser l'écologie industrielle

B. Mise en place du Conseil économique communal

Le Conseil sera composé de 4 à 5 personnalités du monde industriel, artisanal et commercial, présidé en alternance par le Conseiller/Conseillère administratif/administrative en charge des

⁴ De telles rencontres existent déjà. Il s'agira de les intégrer dans la politique économique globale de la commune

affaires économiques des trois communes. Administrativement, le Conseil économique dépendra du Secrétaire général, assisté d'un collaborateur/collaboratrice à temps partiel.

Calendrier

Adoption de cette action dans les meilleurs délais afin d'entrer en discussion et négociation avec les communes de Thônex et Chêne-Bougeries.

Responsables

Conseil administratif.

Partenaires

Conseils administratifs des communes partenaires, représentants d'activités professionnelles à Chêne-Bourg et dans les communes partenaires.

Budget

Estimation : CHF 50'000 par année.

Cette charge, correspondant approximativement à un salaire à 50% d'un-e délégué-e, devrait se répartir entre les communes impliquées dans le Conseil économique.

Indicateurs de développement durable

- Nombre de dossiers traités.
- Nombre d'entreprises établies à Chêne-Bourg et dans les communes concernées.
- Nombre d'entreprises ayant quitté Chêne-Bourg et les communes concernées.

Suivi et amélioration continue

Rapport annuel présenté au Conseil municipal.